



comment récupérer l'argent des comptes bancaires de ma mère décédée

Par **patceki**, le **24/07/2018** à **11:34**

je viens de recevoir l'avis de décès de ma mère envoyé par seapb, service mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Il y a aussi la situation de ses comptes qui sont positifs mais elle n'a pas fait de testament comment récupérer l'argent sur ses comptes en banque. merci de me renseigner sur la suite à prendre. étant donné que nous n'avons pas élevé mes frères et moi, nous sommes mis à la d'ass de notre plus jeune âge, nous ne l'avons pas vue et n'avons aucune nouvelles.

Par **Visiteur**, le **24/07/2018** à **12:15**

En général on dit bonjour lorsqu'on arrive,

Le délai maximum imposé aux héritiers pour payer les droits de succession est de 6 mois.

Vos frères et vous êtes héritiers

Si moins de 5000 €, vous pouvez prouver votre qualité d'héritier par une attestation signée de l'ensemble des héritiers. Cette attestation a vocation à remplacer le certificat d'hérédité délivré jusqu'ici par certains maires.

Si le montant de la succession est égal ou supérieur à 5 000 €, voir un notaire pour faire établir l'acte de notoriété permettant de prouver votre qualité d'héritiers.

Par **patceki**, le **27/07/2018** à **15:34**

bonjour et merci pour votre réponse